

**Du 23 janvier au 24 février 2012 :**  
**VOTE des SYNDIQUES**  
**sur les rapports d'activité (académique et national)**  
**et sur le rapport financier national**

**T**ous les deux ans, à chaque renouvellement des instances du SNES, tout adhérent est invité à s'exprimer, par un triple vote, sur l'activité de notre syndicat (à l'échelon national et académique) durant le mandat écoulé. L'étape suivante sera, au printemps, l'élection des nouveaux **organes délibératifs** du SNES (commissions administratives académique et nationale), qui désigneront en leur sein les bureaux exécutifs (S3, S4).

**1. Le vote sur les rapports est un vote individuel**

Ont le droit de voter les collègues syndiqués à la date du vote (cotisation versée au trésorier de S1 ou au S3).

Seront décomptés les votes des S1 dont les cotisations seront reçues à la section académique à Dijon le **vendredi 24 février 2012 au plus tard**.

**NB** : les TZR votent dans le S1 où ils sont en exercice au moment du vote, ou en électeurs isolés. Le secrétaire de S1 doit indiquer, sur le procès-verbal de dépouillement, le S1 où la cotisation a été réglée. En cas de difficulté concernant le contrôle de la syndicalisation, ne pas dépouiller le vote : le joindre au procès-verbal dans sa double enveloppe; il sera dépouillé en Commission Administrative Académique (CAA) en même temps que les votes des électeurs isolés.

**2. Les collègues votent dans leur S1 à bulletin secret**

Le bulletin de vote ci-dessous (ou sem-

blable bulletin photocopié ou reproduit à la main) est placé sous une double enveloppe cachetée, l'enveloppe extérieure portant le nom et la signature du votant.

En votant, chaque syndiqué doit signer obligatoirement la feuille d'émargement académique prévue à cet effet (les secrétaires de S1 reçoivent ce matériel avec la circulaire du S3 expédiée fin janvier 2012).

**NB** : le collègue en congé qui vote par correspondance adresse son vote au S1 en procédant selon les indications du §5.

**3. Le vote est ouvert dans les S1 à partir du lundi 22 janvier 2012** et se déroulera jusqu'à la date permettant l'expédition de la feuille récapitulative des votes, **vendredi 24 février 2012** (cf. § 4).

Le dépouillement est public (la date et l'heure en sont annoncées au préalable aux syndiqués par le secrétaire de S1).

**La feuille récapitulative doit être signée par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) et par UN assesseur AU MINIMUM**

**ATTENTION** : si vous n'êtes pas en mesure de réunir les deux signatures, renvoyez les votes non dépouillés au S3. La CAA dépouillera les votes du S1.

**4. Cette feuille récapitulative (procès-verbal de dépouillement et liste d'émargement) doit être expédiée au S3 à Dijon dès la fin du dépouillement ou de la période de vote.** Il est possible de déposer les votes directement au S3 à Dijon, où ils seront enregistrés.

**5. Vote des syndiqués "isolés"**

Les syndiqués du SNES se trouvant dans des établissements où il n'existe pas de S1 votent en électeurs isolés, par correspondance.

**MODALITÉS** : les électeurs isolés votent sous triple enveloppe.

**a) 2 enveloppes intérieures :**

⇒ Une **première enveloppe vierge** contenant le bulletin de vote sur les rapports d'activité académique, national et le rapport financier national.

⇒ Une **deuxième enveloppe cachetée** contenant la première et portant le nom et la signature du votant.

**b) Ces 2 enveloppes sont placées dans une 3ème enveloppe cachetée portant l'inscription "Vote des rapports" et expédiée au S3 :**

6, Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON  
**vendredi 24 février 2012 dernier délai**, cachet de La Poste faisant foi. Le dépouillement de ces votes sera effectué par la CAA du S3 et validé par le Congrès académique de Tonnerre ■

**BULLETIN DE VOTE \***

<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL</b>	<b>RAPPORT FINANCIER NATIONAL</b>
<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>
<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>ABSTENTION</b>

(\*) Pour chaque vote, **ENTOUREZ** la mention utile.